

PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DU LUNDI 02 DECEMBRE EN VISIOCONFERENCE

PRESENTS : CARRON Yannick - JAVEGNY Anselme – REOS Dominique - DIJOUX Jimmy – NIOBE Astride.

INVITES : MANGATAYE Fabrice (Président de la COC) – CHANE KUNE Fernand (Responsable Pole Formation) – PAJINADON Elodie (Présidente CTA) – SARPEDON Nelly (Responsable Pole EDIC).

ASSISTENT : ERAPA Stéphane – MOUTOUSSAMY Jean François – SAMARIA Noëline.

La séance est ouverte à 18h05 par la Présidente.

ORDRE DU JOUR

I.FINALITES TROPHEE REUNION JACQUES ROYER1



I. FINALITES TROPHÉE REUNION JACQUES ROYER

Lors des Finalités du Trophée Réunion JACQUES ROYER, plusieurs actions auront lieu lors de ce weekend.

Le Pôle E.D.I.C rencontrera les clubs qualifiés afin de leur faire part d'une chartre de bonne conduite. Le Pôle E.D.I.C rencontrera tous les autres clubs au cours du premier trimestre 2025.

Le Pôle Formation organisera une session pour les délégués de Ligue.

La CTA organisera une session de formation pour 12 arbitres qui officient en plus haute division Régionale en collaboration avec la Direction Technique Nationale et le Pôle Formation Régionale.

Monsieur François MOUTOUSSAMY est responsable de la coordination des différentes actions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.

La Présidente,



Le Secrétaire Général,

Dominique REOS

Toute contestation de décision doit faire l'objet d'une réclamation dans un délai de 7 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de la Commission Réclamations et Litiges (article 6 : règlement d'examen des réclamations et litiges).